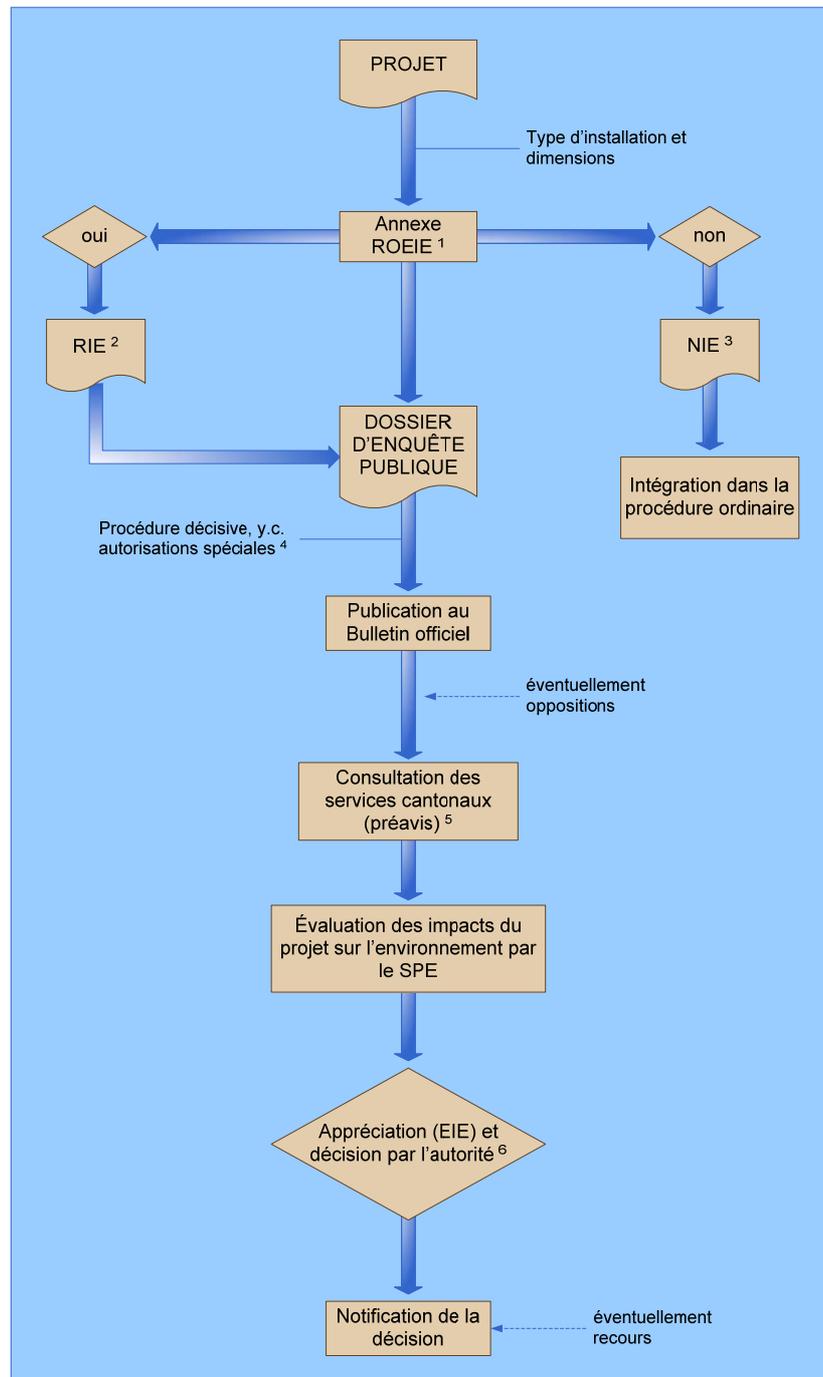


Démarches et procédures: du projet à l'autorisation

Le schéma simplifié ci-dessous rappelle la marche à suivre lorsqu'un dossier est accompagné d'un rapport ou d'une notice d'impact sur l'environnement



¹ Règlement d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement.

² Rapport d'impact sur l'environnement.

³ Notice d'impact sur l'environnement.

⁴ Une liste des nombreuses autorisations spéciales se trouve sous <http://www.vs.ch/eie>.

⁵ Des éventuels compléments peuvent être exigés.

⁶ L'autorité compétente apprécie la compatibilité du projet avec l'environnement (EIE proprement dite), notamment en se fondant sur l'évaluation et les propositions du SPE (art. 14 ROEIE et art. 17 OEIE).